



Mardi 6 novembre 2018

Hausse des carburants

**Bernard Stalter,
président du réseau des chambres de métiers et de
l'artisanat :**

**« Accompagnons la transition écologique mais pas au
détriment des artisans et des territoires »**

Bernard STALTER, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers, réagit à la hausse du carburant et à l'annonce du Président de la République, Emmanuel Macron, ce matin d'étudier l'extension des bénéficiaires des aides et chèques « Energie ».

« L'impact de la hausse du prix des carburants est important pour les artisans, en particulier dans les territoires ruraux ou périphériques.

Je rappelle que dans le secteur de l'artisanat 50 % des entreprises sont uninominales. Ces hommes et ces femmes, ont créé leur emploi avec un revenu à peine au niveau du salaire minimum. Chefs d'entreprises, ils sont également créateurs d'emplois dans tous les territoires.

Taxis en zone rurale, coiffeurs et esthéticiennes à domicile, électriciens, plombiers, ambulanciers... les artisans assurent la dynamique et l'équilibre des bassins de vie et apportent des services essentiels aux habitants et aux entreprises, là où la mobilité est compliquée, où les personnes sont plus âgées, géographiquement ou socialement isolées, et demandent à bénéficier plus fortement de service à domicile.

Ne pénalisons pas ces acteurs de l'économie de proximité. Ne pénalisons pas des territoires déjà frappés par la désertification et le vieillissement.

Accompagnons les artisans avec des mesures spécifiques comme le renforcement du barème des frais kilométriques déductibles des revenus imposables pour ne pas pénaliser les salaires des travailleurs indépendants, étendons le chèque mobilité pour les artisans opérant dans des zones peu denses.

Le réseau des Chambres des Métiers se tient à disposition du gouvernement pour travailler sur ce sujet. La transition énergétique doit être réussie mais pas au détriment des performances des entreprises artisanales qui contribuent à l'économie de notre pays. Elle ne doit pas conduire à un alourdissement des charges sur les artisans dans des zones peu denses où la mobilité nécessite l'usage de la voiture ».